

Image not found or type unknown



Exhibition sur le net...autre cas

Par **Franky2_old**, le **16/11/2007** à **17:47**

suite à la question d'un de vos membres , m'etant retrouve dans une situation similaire dans les derniers temps....rnrnla fille de ma fiancée à discuter sur le net avec une personne qui s'est exhibe et meme adonne a des plaisirs solitaires devant sa webcamrn ..la personne, enfin le pauvre type, avec qui j'ai pu discuter sur le net et que j'ai serieusement fait comprendre que ces actes etaient nefastes ,affirme avoir pense etre entre adultes consentantsrnrn...la fille de ma fiancée ,a qui on a fait la morale et punie , affirme n'avoir rien demande et pas menti sur son age...qui dit la verite difficile à dire et je ne saurai sans doute jamaisrnrn...y a t il un recours possible contre cette personne et juridiquement risque t' elle quelque chose..condamnation ?casier judiciaire? enquete policiere?...tout en sachant que cela restera eternellement la parole de l'un contre celle de l'autrernrnmrci de votre réponse...